



République Française  
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville  
Mairie de Ville  
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00

Fax 01 45 59 22 22

Certifié exécutoire

www.villejuif.fr

Compte tenu de l'affichage  
le 02/10/2014

et du dépôt en Préfecture le  
03/10/2014



VILLE DE VILLEJUIF  
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six septembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h35.

**PRESENTS :** M. LE BOHELLEC, Mme GANDAIS, M. VIDAL, Mme DUBOILLE, M. CARVALHO, Mme LOUDIERE, M. OBADIA, Mme OUCHARD, M. DUCELLIER, Mme LAMBERT DAUVERGNE, M. CAPORUSSO, Mme CASEL, M. MONIN, Mme THOMAS, M. HAREL, Mme TIJERAS, M. YBOUET, Mme ARLE, Madame LE BAIL, M. LIPIETZ, Mme GRIVOT, M. BOUNEGTA, M. MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mme DUMONT-MONNET, M. MILLE, M. BOKRETA, Mme BERTON, M. LECAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mme PIDRON, M. GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (arrivé à 21h00), Mme KADRI (départ à 22h49 – délibération n°140/2014), M. GABORIT.

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Mme BOYER par Mme CASEL  
Mme CORDILLOT par Mme DA SILVA PEREIRA  
Mme KADRI par Mme LEYDIER (à partir de 22h49 –  
délibération n°140/2014)  
M. BULCOURT par M. PERILLAT-BOTTONET

**ABSENTS NON REPRESENTES :** néant

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. LECAVELIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

DELIBERATION N°140/2014

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014

**OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2014**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2013,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2014,

Vu le projet du Budget Supplémentaire pour l'année 2014,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE :**



**ARTICLE 1 :** Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 à hauteur de **2.782.000,74 euros** au financement des opérations d'investissement.

**ARTICLE 2 :** Vote le Budget Supplémentaire 2014, reports de crédits et propositions nouvelles, qui s'établit comme suit :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		1.821.091,00
13	Subventions d'investissement reçues		5.882.115,33
16	Emprunts et dettes assimilées	97.000,00	4.000.000,00
20	Immobilisations incorporelles	640.197,26	
204	Subventions d'équipement versées	2.920.604,75	
21	Immobilisations corporelles	5.226.210,70	
23	Immobilisations en cours	7.144.111,62	
26	Participations et créances rattachées à des participations	107.859,75	
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		484.698,95
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2.782.000,74
001	Résultat d'investissement reporté	391.357,99	
024	Produits des cessions d'immobilisations		1.625.785,00
021	Virement de la section de fonctionnement		- 68.348,95
	<b>TOTAL</b>	<b>16.527.342,07</b>	<b>16.527.342,07</b>



**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011	Charge à caractère général	72.965,95	
012	Charges de personnel	1.300.000,00	
013	Atténuations de charges		100.000,00
014	Atténuations de produits	127.022,00	
65	Autres charges de gestion courante	- 128.257,59	
66	Charges financières	- 97.000,00	
67	Charges exceptionnelles	-2.400,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
73	Impôts et taxes		- 955.822,00
74	Dotations et participations		1.221.382,36
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		21.344,00
77	Produits exceptionnels		
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	484.698,95	
023	Virement à la section d'investissement	- 68.348,95	
002	Résultat de fonctionnement reporté		1.301.776,00
<b>TOTAL</b>		<b>1.688.680,36</b>	<b>1.688.680,36</b>

**Franck LEBOHILLEC**  
Maire



**ADOPTION, A LA MAJORITE**  
*11 CONTRE (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET,  
Mme DA SILVA PEREIRA, M. BULCOURT, Mme LEYDIER,  
M. BADEL, Mme KADRI, M. GIRARD, Mme TAILLE POLIAN,  
M. LAFON, M. GABORIT, Mme ARLE, M. HAREL, Mme TIJERAS)*  
*3 ABSTENTIONS (Mme ARLE, M. HAREL, Mme TIJERAS)*

# Rapport N° 14-09-108

## au Conseil Municipal du 26 septembre 2014

### Objet : Vote du Budget Supplémentaire 2014

Le projet de budget supplémentaire récapitulé dans le tableau annexe est composé :

- de la reprise des résultats définitifs de l'exercice 2013, incluant les reports de crédits 2013 sur l'exercice 2014 ;
- de modifications rendues indispensables au regard des notifications reçues ou des sommes définitives à honorer ou à percevoir ;
- de propositions d'ajustement de crédits prenant en compte l'effort d'économies sur leur budget de fonctionnement et la révision du programme d'investissement.

#### **1. La reprise des résultats 2013 :**

Le budget supplémentaire prend donc en compte les éléments définitifs du Compte Administratif 2013 approuvé au Conseil Municipal de juin et qui se décomposaient comme suit :

➤ en section de fonctionnement :

un excédent de :	4.083,78 K€
des reports de dépenses de :	55,40 K€
soit un <b>excédent net de</b> :	<b>4.028,38 K€</b>

➤ en section d'investissement :

un déficit de :	-391,36 K€
des reports de recettes de :	13.379,20 K€
des reports de dépenses de :	15.769,84 K€
soit un <b>déficit d'investissement de</b> :	<b>-2.782,00 K€</b>

Conformément à l'instruction comptable et budgétaire, les crédits reportés de 2013, tant en recettes qu'en dépenses, sont automatiquement intégrés dans le BS 2014.

De plus, il convient de financer le déficit 2013 de la section d'investissement par affectation, à due concurrence, de l'excédent 2013 de fonctionnement, soit 2.782 K€ ; c'est l'objet de l'article 1 de la délibération.

Le solde disponible, soit 1.301,73 €, est donc inscrit en recettes de fonctionnement.

⇒ Lien avec les dépenses de personnel

La précédente municipalité avait, lors du vote du Budget Primitif 2014, anticipé un résultat positif 2013 de l'ordre de 1.200 K€ et avait choisi de réduire les dépenses de personnel inscrites au Budget Primitif 2014 en conséquence.

C'est pourquoi, un abondement important de ce poste est nécessaire pour honorer l'ensemble des rémunérations et charges sociales de l'exercice 2014.

Le complément proposé de 1.300 K€ s'explique donc ainsi :

- |   |          |
|---|----------|
| ✓ Dépenses non-inscrites au BP 2014 :   | 1.200 K€ |
| ✓ Coût du régime indemnitaire sous-évalué :<br><i>(prévision de 250 K€, coût réalisé à 360 K€ sachant que certaines dispositions ne sont pas encore mises en œuvre)</i>   | 110 K€   |
| ✓ Coût de la revalorisation des agents de catégories C :<br><i>(prévision de 300 K€, coût effectif de 486 K€)</i>   | 186 K€   |
| ✓ Maitrise des effectifs et évolution des organisations :<br><i>(postes gelés, réduction des heures de vacations, modifications au sein de la DG, limitation des recrutements liés à la réforme des rythmes scolaires, recrutement de 2 gardiens au parc du 8 Mai non budgétisés, allocation pour perte d'emploi des anciens membres du cabinet, etc)</i> | - 196 K€ |

Conjointement, il est proposé de majorer de 100 K€ les recettes issues du remboursement par la sécurité sociale des indemnités journalières versées aux personnels contractuels.

## **2. Les ajustements opérés en sections de Fonctionnement :**

### ✓ Liés aux notifications :

Au regard des divers états reçus des services de l'État, le projet de Budget supplémentaire intègre la réduction de 1.243 K€ de recettes par rapport aux prévisions du budget primitif. Il s'agit notamment :

- du produit fiscal issu des bases d'imposition (cf Conseil Municipal d'Avril 2014) qui est réduit de 960 K€,
- des dotations d'État qui sont inférieures de 216 K€ aux estimations inscrites,
- de la perte de 100 K€ de subvention de la CAF qui ne finance plus les places de crèches réservées par la ville dans les équipements des hôpitaux.

En dépenses, le prélèvement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est supérieur de 127 K€ aux crédits inscrits.

### ✓ Liés aux efforts d'économies demandés :

Les efforts d'économies réalisées ou programmées pour la fin de l'année, permettent une baisse de 284 K€ des dépenses.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ne seront pas mises en œuvre dans l'immédiat ; en conséquence, les subventions CAF escomptées pour 70 K€ ne seront pas perçues cette année.

✓ Liés aux arbitrages de la nouvelle municipalité :

Le Budget supplémentaire proposé traduit les premières décisions de la nouvelle municipalité en prévoyant les crédits relatifs aux deux audits.

De même, il convient, de procéder à la remise en état des 9 véhicules (initialement 11, mais 2 véhicules détériorés récemment) pour lesquels il est mis fin aux contrats de location. Cette opération est autofinancée cette année et générera de réelles économies dans les années à venir.

✓ Liés au fonctionnement et à la gestion courante :

Il s'agit d'ajuster certaines lignes de crédits au regard de la gestion quotidienne, de la continuité du service public et des réalités observées.

Ainsi, la subvention allouée au Centre Communal d'Action sociale peut être minorée de 294 K€ du fait de postes vacants restant à pourvoir et de l'excédent 2013 constaté.

A l'inverse, il convient d'abonder de 315 K€ les dépenses de gardiennage pour couvrir les prestations de sécurité effectuées, notamment au cours des premiers mois de l'année, sur certains bâtiments des quartiers sud.

✓ Des écritures d'ordre (dépenses en fonctionnement et recettes en investissement) sont proposées pour 485 K€. Elles portent sur les dotations aux amortissements des biens meubles acquis en 2013 et génèrent en réduction, à due concurrence, le montant du virement à la section d'investissement.

✓ L'équilibre proposé :

Afin de pouvoir faire face à la fois aux dépenses conséquentes à inscrire, notamment afférentes à la masse salariale, et aux recettes moindres, il est proposé d'inscrire 1.600 K€ de fonds de concours alloués par la CAVB en section de fonctionnement.

Cette somme avait été inscrite au Budget Primitif en recette d'investissement. Pour autant, elle correspond, conformément au pacte financier conclu entre les villes et la CAVB, au reversement de 50 % des augmentations du produit fiscal sur les entreprises et à ce titre peut être légitimement intégrée aux recettes de fonctionnement et permettre ainsi :

- d'équilibrer la section de fonctionnement,
- de majorer de 416 K€ le virement et donc l'épargne.

### **3. Les ajustements proposés en section d'investissement :**

#### ✓ Liés aux notifications :

Des recettes supplémentaires peuvent être inscrites pour 451 K€, dont 423 K€ sur le fonds de compensation de la TVA versé par l'État et afférent aux dépenses d'investissement de l'année 2013.

Il convient également de prévoir des dépenses nouvelles pour 150 K€ dont 97 K€ au titre du remboursement du capital des emprunts, sachant que cette somme correspond à un transfert de dépenses de fonctionnement par une baisse identique des intérêts de la dette, du fait de la baisse du taux du livret A.

#### ✓ Liés à la clôture des ZAC

Le Conseil municipal du 6 février 2014 a procédé à la clôture des zones d'activités centre-ville, Guipons et Pasteur. Au regard des prévisions budgétaires précédentes, le solde des comptes fait apparaître une baisse globale des participations de la ville de 247 K€ et une recette supplémentaire (excédent conséquent de la ZAC des Guipons) de 2.135 K€ par rapport aux prévisions budgétaires.

#### ✓ Liés aux besoins et montants définitifs de marchés conclus :

Les crédits initiaux prévus pour certains projets nécessitent d'être ajustés, suite notamment aux procédures de marchés publics effectuées et au prix définitif de certaines opérations.

Ainsi, la première phase de travaux de l'école Jean-Vilar s'avère supérieure de 483 K€ qui sont financés par diverses réductions sur d'autres programmes (terrasses de la Musardière, climatisation de la salle du rez-de-chaussée des Esselières, escalier extérieur de la maternelle Pasteur, salle de bains de la crèche des Hautes-Bruyères, etc...).

Les travaux de réhabilitation et remise aux normes de l'Hôtel de Ville imposent un complément de 80 K€, dont le financement est assuré par les économies générées (92 K€) dans le cadre d'une utilisation optimale, et non le remplacement, du mobilier existant.

#### ✓ Liés à la refonte du programme d'investissement

Le programme d'investissement a été revisité par la nouvelle majorité municipale.

Il est décidé d'abandonner notamment le réaménagement de l'esplanade Pierre-Yves-Cosnier (-628 K€), la réalisation d'un lieu de proximité rue Marcel-Paul (- 469 K€) et la rénovation du CMS Pierre-Rouquès (- 722 K€).

En parallèle de ces dépenses qui ne seront pas réalisées, il est nécessaire de supprimer les subventions attendues sur ces projets, soit 600 K€.

Le programme de travaux de réparation, gros entretien et rénovation de l'ensemble de bâtiments et équipements publics est réduit de 852 K€.

Certaines opérations d'aménagement sont actuellement en cours de redéfinition. Ainsi, les recettes initialement envisagées au titre d'un fonds de concours sur la ZAC Aragon (1.579 K€) et de la cession d'un terrain à l'OPH dans le périmètre Robert-Lebon (1.650 K€) sont retirées du budget.

Le Budget Supplémentaire traduit les délibérations prises par le Conseil municipal en mai concernant l'achat et la vente du terrain 107, rue Ambroise-Croizat et la vente du terrain 102, rue Ambroise-Croizat, soit 1.678 K€ en dépenses et 1.854 K€ en recettes.

Un crédit de 100 K€ est inscrit pour le lancement de la révision du plan local d'urbanisme et une somme de 40 K€ est proposée, pour réaliser un diagnostic sécurité préalable à la définition des orientations permettant de calibrer les dispositifs de vidéosurveillance et de police municipale.

✓ Liés aux biens sans maître :

Il s'agit de procéder à l'intégration, pour 1.398 K€, dans le patrimoine de la commune des biens sans maître et ainsi garantir leur traduction dans le bilan présenté par le comptable public au moment de la présentation du compte de gestion.

Cette opération est neutre sur les équilibres du budget supplémentaire.

✓ Liés à des écritures comptables et d'équilibre :

La section d'investissement reprend les propositions d'écritures et d'équilibres présentées dans la partie relative à la section de fonctionnement.

Les diverses propositions et arbitrages proposés au Budget Supplémentaire permettent de réduire l'appel à l'emprunt de 500 K€; ainsi le montant initial voté au Budget Primitif de 7,5 Millions d'€ et ramené à 7 Millions d'€.

Je propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Budget Supplémentaire.